

Procès-Verbal du Conseil municipal du 03 novembre 2022

Présents : Michel Tenne, Francis Martres, Jean-Marc Lapalu, Nicolas Taulet, Jean-Pierre Cavaille, Anne-Marie Gleizes, Valentin Tonus, Cathy Lajous, Philippe Massarin, Amélie Lamarque

Excusée : Véronique Fernandez

Secrétaire : Jean-Pierre Cavaille

1- Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2022 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 septembre 2022.

2- Délibération cession gratuite parcelle carrefour aménagé au département du Gers :

M. le Maire explique au conseil municipal que la parcelle C541 qui se situe en bordure de la route départementale n°160, au carrefour aménagé, peut être consenti à titre gracieux au Conseil départemental. Ce transfert de propriété permettra au département l'entretien de celle-ci.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Délibération taxe aménagement à la communauté des communes :

M. le Maire explique au conseil municipal que cette délibération a été prise par le Conseil Municipal mais étant donné que celle de la communauté de commune du Savès a été abrogée et remplacée par une autre délibération nous devons la reprendre.

Pour rappel, la taxe d'aménagement perçue par la commune de Seysses-Savès sera reversée à la communauté de commune du Savès à hauteur de 5% à partir de 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Délibération chemin du Mességué :

M. le Maire explique au conseil municipal que le chemin rural du Mességué n'a jamais été entretenu par la commune, celui-ci amène à une seule maison appartenant à M. FILHOS. Sa fille souhaite réhabiliter cette maison et aimerait acquérir ce chemin en l'état pour l'Euro symbolique mais avec une participation aux frais de 1 200€ pour le notaire, l'enquête publique et la publication. Ce chemin continue sur la commune de Bragayrac. Le Maire de celle-ci ne voit pas d'inconvénient au fait qu'il soit vendu.

Après discussion, le Conseil Municipal décide l'ouverture d'une enquête publique avant de se prononcer sur la vente de ce chemin.

5- Délibération achat défibrillateur :

M le Maire expose à l'Assemblée les devis reçus :

L'entreprise Schiller France SAS propose :

- la reprise de l'ancien défibrillateur ainsi que la fourniture d'un nouveau avec un boîtier extérieur pour 864 €.
- un boîtier extérieur sécurisé pour déplacer le défibrillateur actuel qui se trouve à l'intérieur de la salle des fêtes pour 510,72 €
- un boîtier extérieur sécurisé avec un nouveau défibrillateur pour 1 564,80 €

L'entreprise MEDICO Toulouse propose :

- un boîtier extérieur sécurisé avec un nouveau défibrillateur pour 2 412,96 €
- un boîtier extérieur sécurisé pour déplacer le défibrillateur actuel qui se trouve à l'intérieur de la salle des fêtes pour 1 040,16 €

Le Conseil Municipal après discussion décide à l'unanimité de garder le défibrillateur actuel et d'acheter un boîtier sécurisé pour le déplacer à l'extérieur, devant la salle des fêtes pour 510,72€.

6- Délibération Convention PALULOS :

M. le Maire expose à l'Assemblée que le « Presbytère » au 119 route de Pompiac est sous convention Palulos depuis 1983. Ce logement a bénéficié d'une subvention à l'amélioration des logements sociaux, dite PALULOS, qui est un financement règlementé permettant aux communes de réhabiliter les bâtiments ou les logements dont elles sont propriétaires.

La commune a donc passé une convention avec l'Etat qui détermine les obligations et les droits respectifs de la commune et des locataires.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'arrêter cette convention Palulos puisque le presbytère est inhabité et inhabitable.

Le Conseil Municipal après discussion accepte à l'unanimité d'arrêter cette convention PALULOS et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

7- Questions diverses :

- *RDV M. Janotto de la Communauté de commune du Savès :*

M. le Maire a reçu M. JANOTTO de la Communauté de Commune du Savès à la mairie. Celui-ci est venu s'informer des projets municipaux en cours et à venir. Il a demandé à M. le Maire de définir 5 axes sur 18 pour le projet de territoire.

Les conseillers municipaux, lors de ce conseil ont choisi chacun 5 axes puis les 5 ayant eu le plus de voix ont été envoyés à M. Janotto. Il s'agit des points 1.1 - 2.1- 2.6- 3.1 et 3.5

- *Prêt maison 270 route de Pompiac :*

M. le maire informe les conseillers que le cabinet de courtage va nous donner une réponse par rapport à la demande de prêt pour l'achat de la maison 270 route de Pompiac.

- *Arbre remarquable :*

M. le Maire demande si les conseillers connaissent des arbres remarquables sur le territoire de la commune.

Personne n'en voit de remarquable.

- *Coupe peupliers :*

Le 04 novembre à 09h30, une entreprise viendra couper les peupliers.

- *Lumières de Noël*

Les lumières de Noël restantes vont être installées début décembre.

- *Formation PCS*

Le 13 décembre 2022, M. le Maire et le 1^{er} adjoint se rendront à Auch pour une formation sur le Plan Communal de

Sauvegarde afin de la mettre en place sur la commune.

- *Vœux 2023*

Les vœux 2023 auront lieu le vendredi 13 janvier

- *Blason*

Les conseillers ont parlé de faire un blason communal. Plusieurs esquisses ont été présentées par Anne-Marie.

- *Cadeau fin d'année*

Les personnes de plus de 75 ans, comme chaque année recevront un coffret cadeau de la part de la commune. Ces colis seront préparés par Christophe BOLLE, agriculteur/conservateur à Seysse-Savès.

- *1^{er} novembre 2023*

Pour la cérémonie du 1^{er} novembre 2023 au Monument aux Morts, il faudra prévoir une nouvelle sono.

- *Frais notaire chemins*

Pour les frais de l'Impasse du Marouac, le montant prévu est de 450 à 500€. Pour le chemin d'Engalin, il est prévu 1 700€.

- *Salle des fêtes*

L'entreprise Sécuris est venue le 03 novembre pour changer 3 blocs de secours à la salle des fêtes. Il y en a pour 1 400€.

- *Maxi-verte*

Le weekend de l'ascension 2023 (du 18 au 21 mai) aura lieu une course de vélo, la maxi-verte, et passera par Seysse-Savès le dimanche.

- *Ruisseau d'En Cramailant :*

Un arrêté a été reçu en mairie pour autoriser le curage du ruisseau d'En Cramailant sur une longueur de 80m.

- *Gers Numérique*

Le lundi 28 novembre, Gers numérique envoie un conseiller numérique dans les locaux de la mairie et sera disponible pour tous ceux qui le souhaitent.

- *Travaux Mairie*

Les conseillers ont discuté sur le futur aménagement du secrétariat de mairie.

Fin de la séance à 23h20.

<p>M. CAVAILLE Jean-Pierre (secrétaire de séance)</p> 	<p>M. TENNE Michel (Maire)</p> 
---	---